

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 03 juin 2020

Le trois juin deux mil vingt, à 20 H 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Jean Pierre BRÉTHOUS, Maire.

Nombre de conseillers élus	15
Conseillers en fonction	15
Conseillers présents et représentés	15

Étaient présents : Thierry CLAVÉ, Thierry TAUZIA, Joël BATS, Françoise DUPIELLET, François BOCQUET, Jean-Luc DOUMENJOU, Monique LACROUTS, Bernard BALLAND, Catherine AUGUCHON, Karine RICAUD, Anne MANDON, Elodie GICQUEL, Philippe LIBIER et Mélanie BOGNENKO.

Absent excusé : néant

Procuration : néant

Secrétaire de Séance : Thierry TAUZIA

Date de convocation 29.05.2020

-----  
Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

En raison des mesures de prévention COVID-19 et sous couvert des conditions fixées par l'article L.2121-18 du CGCT, la séance du conseil municipal s'est tenue à huis clos.

**Approbation du procès-verbal de la séance du 26.05.2020 :**  
**le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 26.05.2020.

**Délégation de signatures pour les adjoints :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'arrêté de délégation de fonction consenti aux adjoints :

Délégation de fonction est accordée à M. Thierry CLAVE 1<sup>er</sup> adjoint, dans le domaine suivant : voirie et urbanisme.

Délégation de fonction est accordée à M. Thierry TAUZIA 2<sup>ème</sup> adjoint, dans les domaines suivants : budget, finances.

Délégation de fonction est accordée à M. Joël BATS 3<sup>ème</sup> adjoint, dans les domaines suivants : bâtiments communaux.

• **DCM 2020/16 Indemnités des élus :**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

- **Vu** le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,

- **Vu** les arrêtés municipaux du 29 mai 2020 portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire.

**Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

**Considérant** que monsieur le Maire ne souhaite pas bénéficier de l'intégralité de l'indemnité de fonction fixée par la loi,

**Après en avoir délibéré**, le conseil municipal **décide, à l'unanimité**, et ce avec effet au 26 mai 2020, **de fixer** le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et des fonctions d'adjoints comme suit:

Considérant que la population communale est de 599 habitants :

Pour le Maire, 27 % du Taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique (1027 à ce jour)

Pour les adjoints, 9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (1027 à ce jour)

Transmission en préfecture le 04.06.2020

• **DCM 2020/17 à DCM2020/20 Élection des délégués dans les organismes extérieurs :**

Monsieur le Maire rappelle qu'à la suite des élections municipales du 26 mai 2020 il convient de renouveler les délégués des syndicats intercommunaux. Ces délégués sont élus à bulletin secret, pour chaque syndicat. Il y a eu un seul candidat par place de délégué et le dépouillement des votes a donné pour chaque candidat le résultat suivant :

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 15

Nombre de bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Nombre de voix : 15

<b>SYNDICATS</b>	<b>DELEGUES</b>
<b>DCM 2020/17</b> S.Y.D.E.C. (Syndicat d'Équipement des Communes des landes)	<b><u>Titulaire</u></b> : BATS Joël <b><u>Suppléant</u></b> : BOCQUET François
<b>DCM2020/18</b> Prévention routière	<b><u>Titulaires</u></b> : LIBIER Philippe et BALLAND Bernard
<b>DCM2020/19</b> ALPI (Agence Landaïse Pour l'Informatique)	<b><u>Titulaire</u></b> : TAUZIA Thierry <b><u>Suppléant</u></b> : GICQUEL Elodie
<b>DCM2020/20</b> CORRESPONDANT DEFENSE	<b><u>Titulaire</u></b> : LIBIER Philippe

Transmission en préfecture le 04.06.2020

- **DCM 2020/21 Désignation des commissions municipales :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'établir des commissions municipales comme suit (le maire étant président de droit de ces commissions):

COMMISSIONS	MEMBRES
TRAVAUX VOIRIE BATIMENTS CHEMINS RURAUX	<b>Responsable :</b> BATS Joël BOCQUET François, BALLAND Bernard, CLAVÉ Thierry, DOUMENJOU Jean-Luc, MANDON Anne et RICAUD Karine
FINANCES	<b>Responsable :</b> TAUZIA Thierry BATS Joël, CLAVÉ Thierry, DOUMENJOU Jean-Luc, DUPIELLET Françoise et GICQUEL Elodie
URBANISME ENVIRONNEMENT	<b>Responsable :</b> CLAVÉ Thierry BALLAND Bernard, BOCQUET François, DOUMENJOU Jean-Luc, GICQUEL Elodie, LIBIER Philippe, MANDON Anne et RICAUD Karine
COMMISSION SCOLAIRE	<b>Titulaires :</b> AUGUCHON Catherine et BOGNENKO Mélanie <b>Suppléants :</b> GICQUEL Elodie et RICAUD Karine
COMMUNICATION	<b>Responsable :</b> TAUZIA Thierry BOCQUET François, DOUMENJOU Jean-Luc, GICQUEL Elodie, LACROUTS Monique, LIBIER Philippe et RICAUD Karine
FLEURISSEMENT ILLUMINATION	<b>Responsable :</b> AUGUCHON Catherine DUPIELLET Françoise, BOGNENKO Mélanie et LACROUTS Monique
AGRICULTURE - DFCI	<b>Responsable :</b> BATS Joël AUGUCHON Catherine, CLAVÉ Thierry, DUPIELLET Françoise et BOGNENKO Mélanie,
ANCIENS COMBATTANTS DEFENSE	<b>Responsable :</b> BALLAND Bernard DOUMENJOU Jean-Luc, LACROUTS Monique, LIBIER Philippe, RICAUD Karine et TAUZIA Thierry
ANIMATION - SPORTS - VIE ASSOCIATIVE et FÊTES	<b>Responsable :</b> AUGUCHON Catherine DUPIELLET Françoise, BOGNENKO Mélanie, LACROUTS Monique, LIBIER Philippe, RICAUD Karine et TAUZIA Thierry Tous les présidents d'association et la directrice de l'école
SOCIALE	<b>Responsable :</b> LACROUTS Monique AUGUCHON Catherine, DOUMENJOU Jean-Luc et BOGNENKO Mélanie

Transmission en préfecture le 04.06.2020

- **DCM 2020/22 Désignation de la commission d'appel d'offres :**

**Vu** les articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics,

**Considérant** qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

**Considérant** qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

## **Le conseil municipal,**

**DECIDE** de procéder à l'élection des membres de la CAO susceptibles d'intervenir dans le cadre de la passation des marchés publics.

Après élection, la commission d'appel d'offres est composée de la manière suivante :

Président : **M. BRÉTHOUS Jean-Pierre**

Membres titulaires : **M. CLAVE Thierry, M. TAUZIA Thierry, M. BATS Joël**

Membres suppléants **M. BALLAND Bernard, DUPIELLET Françoise et MANDON Anne**

Transmission en préfecture le 04.06.2020

- **Questions diverses :**

Suite aux inondations récurrentes sur la commune, M. le Maire a saisi le SIMAL. Une réunion est programmée sur le terrain le lundi 08 mai à 14h00 en présence de M. Gaborieau, habitant de St Maurice et concerné par le sujet.

Une permanence du maire sera mise en place tous les vendredis après-midi en fonction de l'agenda de ce dernier. Les entretiens pourront se faire sur rendez-vous.

Monsieur le Maire a organisé une réunion avec tout le personnel communal ce jour. Il a été souligné que le conseil municipal comptait solliciter le personnel tout au long du mandat afin de les impliquer encore plus dans les décisions prises et pour optimiser les diverses compétences de chacun.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h20.